



23P06

Lac Grand Rosoy

Légende

Carte des titres miniers

| | |
|-------------------------|--|
| Clair désigné sur carte | Statut: A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion, D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité |
| Clair réservé | Statut: A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, U-Refusé |

Statut:
A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion, D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, U-Refusé

Statut:
A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, U-Refusé

- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Territoire appartenant non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'extraction
- Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEF (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure indique le statut de la substance extraite et celle dans la partie inférieure le statut du site d'extraction

Substance extraite

| | | | |
|-------------------------|----------------|-------------------------|------------|
| A Argile | C Gravier | D Spéciale | U Autre |
| B Sable de silice | E Indéterminé | F Pierre concassée | X Calcaire |
| C Cailloux | G Terre grasse | H Métaux miniers variés | |
| D Pierre dimensionnelle | M Moraine | S Sables | |
| E Métaux de silice | N Terre noire | T Toute | |

Statut du site d'extraction
Cj Ouvert sous conditions Cj Ouvert Fj Fermé Nj Non autorisé Tj En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Perimètre urbain
- Territoire soustrait au régime minier et à la désignation sur carte par avis protégé
- Territoire soustrait au régime minier et à la désignation sur carte par avis protégé et exploitation minière pour le pétrole et le gaz (non-permis)
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire ou réserve d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations décrites par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pitagor

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Besiamite, Essiqk, Mashouelash, Nutashkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 27°59' avec une variation annuelle déclinatoire de 8.5".
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

0 1 2 3 4 Kilomètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

